



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: Générale
24 avril 2007

Français
Original: Anglais

Conseil du développement industriel

Trente-troisième session

Vienne, 25-27 juin 2007

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Nombre et durée des sessions

Nombre et durée des sessions

Note du Secrétariat

Le présent document complète les renseignements présentés dans le document IDB.32/9 et tient compte des vues exprimées par les délégations à la trente-deuxième session du Conseil.

1. Ayant examiné les renseignements présentés dans le document IDB.32/9, les délégations ont exprimé diverses opinions, comme il ressort du compte rendu analytique de la trente-deuxième session (IDB.32/SR.4, par. 82 à 91). Au vu de ces interventions, le Secrétariat croit comprendre que les États Membres appuient les efforts déployés pour assurer une plus grande efficacité et réaliser des économies dans les travaux des organes directeurs, mais que la possibilité de modifier le nombre de sessions devrait faire l'objet d'un examen plus approfondi. Le présent document tient compte des vues exprimées pendant la trente-deuxième session.

I. Économies potentielles

2. Certaines délégations ont souhaité que leur soit présentée pour examen une ventilation détaillée des économies que permettrait de dégager la réduction du nombre des sessions du Conseil. Cette ventilation, qui fait l'objet du tableau ci-dessous, part de l'hypothèse qu'une session de quatre jours se tiendrait les années où la Conférence générale ne se réunit pas, pour remplacer deux sessions d'une durée de deux jours et trois jours respectivement (IDB.32/9, par. 8). Il convient de souligner qu'il ne s'agit là que d'estimations, étant entendu qu'il faut, pour obtenir

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.07-82749(F)



des dépenses plus précises, tenir compte d'un certain nombre de variables (par exemple, la disponibilité d'interprètes locaux, par opposition à des interprètes internationaux pour lesquels il faut ajouter les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance).

Estimations des économies que permettrait de dégager une modification des sessions

	Dollars É.-U.	Observations
Interprétation	80 000	Y compris les frais de voyage estimés
Documentation		Compte tenu d'une réduction de 80 % du coût correspondant à l'ordre du jour provisoire, à l'ordre du jour provisoire annoté, au journal, au rapport de la session, aux comptes-rendus analytiques et à la liste des participants
Traduction	9 400	
Impression	300	
Personnel engagé pour une période de courte durée	1 900	Fonctionnaires des conférences, plantons, techniciens, etc.
Heures supplémentaires	1 000	
Sécurité	800	
Total	93 400	

Note: Non compris les heures de travail du personnel permanent.

II. Effets attendus

3. Les effets attendus de la réduction du nombre de sessions peuvent être envisagés de diverses manières, compte tenu également du fait que toute session supprimée serait la première au cours des années où la Conférence n'a pas lieu. Comme il ressort de certaines interventions, le principal avantage qu'offre le maintien de la pratique actuelle tient au contrôle qu'exerce le Conseil. S'il n'y avait pas de session avant une date avancée pendant l'année, l'examen par le Conseil de toute question qui aurait pu surgir en début d'année serait retardée. Le Secrétariat a passé en revue les questions de fond examinées au cours de la première session pendant un certain nombre d'années pour voir si le fait de retarder leur examen par le Conseil durant plusieurs mois aurait eu des conséquences négatives. Cet exercice n'a pas fait apparaître d'avantages ou d'inconvénients évidents qui auraient pu être liés au fait de retarder de plusieurs mois l'examen d'une question par le Conseil. Théoriquement, il pourrait être plus avantageux, dans des circonstances données, d'examiner une question et de prendre des mesures pertinentes en début d'année. Toutefois, il est difficile de dégager des conclusions de la pratique suivie.

III. Autres solutions

4. Une délégation a fait observer que d'autres solutions pourraient permettre de réaliser des économies, comme la modification de la durée des sessions. Le Secrétariat ne préconiserait pas de raccourcir la durée des sessions, car il est déjà difficile d'établir la liste des orateurs intervenant en plénière et d'organiser les consultations informelles nécessaires pendant le temps disponible. En outre, les sessions du Conseil offrent une occasion idéale pour organiser des manifestations parallèles visant à accroître la visibilité de l'Organisation parmi ses partenaires.

5. De sensibles économies ont déjà été réalisées grâce aux efforts déployés avec succès par les États Membres et le Secrétariat pour éviter des ordres du jour trop longs et pour faire en sorte que les documents soient aussi concis que possible. Dans l'intérêt des États Membres, le Secrétariat s'emploie à réduire au minimum la documentation (et par-là même les frais de traduction et d'impression), en exerçant un strict contrôle sur le nombre et la longueur des documents distribués pendant les sessions. Cette pratique se poursuivra, de même que la mise en ligne de tous les documents officiels publiés à l'intention des organes directeurs, ce qui contribue à réduire les frais d'impression.

IV. Mesure à prendre par le Conseil

6. Le Conseil voudra peut-être prendre note des renseignements figurant dans le présent document.
